

DELIBERATION CFVU-068-2015

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7; Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 3 décembre 2015.

Objet de la délibération : introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut d'études judicaires

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 7 décembre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

L'introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut d'études judicaires est approuvée. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

A Angers, le 15 décembre 2015

Le Vice-président CFVU

Didier PELTIER

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 10 décembre 2015

5. Introduction d'un stage dans les enseignements de l'Institut des études judiciaires – vote Responsable : Caroline Renaud-Duparc 2015-2016

2015-2016						
Enseignements	Enseignants	Heures CM	Heures ETD	ECTS		
UE 1 - Devoirs et entraînements						
Parcours CRFPA Devoirs - 2 ^e épreuve d'admissibilité	D. Sindres (PR), F. Gasnier	45	67,5	12		
droit des obligations procédure civile, procédure pénale ou procédure administrative contentieuse	(MCF), A. Béguin (MCF), C. Maréchal (MCF), L. Ascensi (MCF associé), C. Renaud-Duparc (MCF), S. Degommier (MCF associé)					
• Devoirs - 3 ^e épreuve d'admissibilité* * (matière au choix). Le devoir est organisé si au moins huit étudiants, inscrits à l'examen, ont choisi la matière.		55	82,5	4		
 droit des personnes et de la famille droit patrimonial droit pénal général et spécial droit commercial et des affaires procédures collectives et sûretés droit administratif droit public des activités 	A. de Luzy (MCF), N. Le Rudulier (MCF), C. Renaud-Duparc (MCF), P. Lehuédé (MCF), P. English (vacataire), M. Julienne (PR), F. Tesson (MCF), G. Pédron (vacataire), D. Sindres (PR), S. Lambert-Wiber (MCF)					
économiques - droit du travail - droit international privé - droit de l'UE et européen - droit fiscal des affaires						
Notes de synthèse	L. Barbier (vacataire)	20	30	10		
 Entraînements à l'épreuve d'exposé- discussion (protection des libertés et droits fondamentaux) 	Y. Lecuyer (MCF), C. Renaud- Duparc (MCF)	40	60	12		
2. Parcours ENM	D. Cailleteau (vacataire)	20	30	10		
• Culture générale	A. Béguin (MCF), F. Gasnier (MCF), D. Sindres (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc (MCF)	16 16	24 24	6 6		
 Dissertations droit civil et procédure civile droit pénal et procédure pénale 	D. Sindres (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc (MCF)	8 8	12 12	2 2		
Cas pratiques	F. Tesson (MCF)	4	6	1		
 droit civil et procédure civile droit pénal et procédure pénale 	C. Renaud-Duparc (MCF)	-	-	-		
Questions à réponses courtes (QRC)						
 Entraînements à l'épreuve de mise en situation (en partenariat avec la Cour d'appel d'Angers)* 	L. Barbier (vacataire)					

*uniquement en cas d'admissibilité	<u> </u>			
,				
Notes de synthèse		20	30	8
UE 2 - Actualisation				
1. Actualisation en droit privé				
Droit des obligations		24 15	36 22,5	1
Procédure civile	D. Sindres (PR), F. Gasnier (MCF), A. Béguin (MCF), C.	12 5	18 7,5	1 1
Droit extrapatrimonial de la famille	Blanchard (PR), L. Barbier (vacataire), C. Renaud-Duparc	24 18	36 27	1 1
Droit patrimonial de la famille	(MCF), S. Ben-Hadj-Yahia (vacataire), G. Pédron	10 8 8 10	15 12 12 15	1 1 1
Droit pénal général et spécial	(vacataire), P. english (vacataire), S. Lambert-Wiber (MCF), P. Lehuédé (MCF)			
• Procédure pénale				
Droit du travail				
Droit commercial et des affaires Droit fiscal des affaires Droit européen et de l'Union européen (matériel) Actualisation en droit public Droit administratif Finances publiques Procédure administrative	F. Tesson (MCF), Ph. Landelle (vacataire), S. Degommier (MCF associé)	15 12 12	22,5 18 18	1 1 1
contentieuse • Procédures européennes • Droit européen et de l'Union européenne (institutionnel)	D. Lemaître (vacataire)	10 8	15 12	1 1
3. Autres matières • Comptabilité (parcours CRFPA)		12	18	1
UE 3 - Culture générale et judiciaire				
Culture générale (parcours ENM) Conférences d'histoire du droit Culture judiciaire	D. Cailleteau (vacataire), N. Liébault (MCF), L. Barbier (vacataire)	50 6 12	75 9 18	4 1 2
UE 4 - Langues				
1. Anglais 2. Espagnol* * cours mutualisé avec les masters 2 en fonction des places disponibles	J. Pedraza (contractuel) L. Barbier (vacataire)	15	22,5	3
UE 5 - Stage				
Possibilité de réaliser un stage en juridiction, en cabinet ou en entreprise (en rapport avec le projet professionnel)		-	-	-

Nota bene: Les devoirs comprennent l'élaboration du sujet, la correction des copies et une correction en présentiel. Chaque devoir équivaut, pour la préparation à l'examen d'entrée au CRFPA, à 5 heures CM (soit 7,5 HETD) et, pour la préparation au concours ENM, à 4 heures CM (soit 6 HETD). Quant aux entraînements à l'exposé-discussion CRFPA, ils correspondent à l'élaboration de deux à trois sujets par session, un à deux entraînements par sujet (en conditions d'examen) et une correction des sujets en présentiel. Chaque entraînement équivaut à 5 heures CM (soit 7,5 HETD). En outre, s'agissant des ECTS, dans l'hypothèse où un étudiant suit le double parcours ENM/CRFPA, ces derniers n'ont pas vocation à se cumuler.